

DECLARATION DE PIEGEAGE
Du/... .../ 20... au/... .../ 20...

Je soussigné (nom, prénom)

Adresse :

Code postal : Ville :

☐ Titulaire du droit de destruction*,
Qualité du titulaire du droit de destruction **: propriétaire, possesseur ou fermier.

☐ Piégeur *

Déclare : ☐ Piéger * ☐ Faire piéger *

les espèces figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles et conformément à la réglementation sur le piégeage en vigueur.

Lieu où les pièges seront tendus :

Les pièges seront identifiés par le numéro d'agrément :

Par M. (nom, prénom)

Demeurant à

Piégeur agréé sous le N° d'agrément :

Et seront surveillés par M. (nom, prénom)

Demeurant à

Fait à le/...../ 20...

Signature du déclarant :

Visa du Maire :

Le Maire de la commune où est pratiqué le piégeage vise la déclaration.
Il en remet un exemplaire au déclarant.
Il en conserve un exemplaire pour publication à l'emplacement réservé aux affichages officiels.
Cette déclaration est valable trois ans à compter de la date de visa du Maire.

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installations d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au I de l'article L. 424-3 du code de l'environnement.

* Cochez la case correspondante

** Rayez la mention inutile